

RÉUNION DU BUREAU

12 MARS 2018

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-huit le douze mars, les Membres du Bureau de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 mars 2018 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 17 heure 08 sous la présidence de Monsieur Frédéric SANCHEZ.

Monsieur Patrick SIMON a été désigné secrétaire de séance.

*** Développement et attractivité - Actions culturelles - Grands événements culturels - Convention de mise à disposition de moyens de la Métropole au GIP Normandie Impressionniste : avenant n° 1 autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0050)**

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention portant sur la mise à disposition de moyens au GIP Normandie Impressionniste en date du 9 mars 2015 ont été approuvés. L'objet de l'avenant porte sur la modification de l'article 2 pour indiquer que le personnel du GIP dispose désormais de locaux au siège de la Métropole.

Le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées - Convention de partenariat à intervenir avec l'Université de Tours dans le cadre du projet Punk Is Not Dead : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0051)**

Les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'Université de Tours ont été approuvés et le Président a été habilité à signer cette convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Panorama XXL- Réinstallation du panorama Rouen 1431 et de son exposition pédagogique en juin 2018 - Contrat à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0052)**

Le panorama Rouen 1431 sera présenté de nouveau au public pendant la période estivale (du 1^{er} juin au 30 septembre 2018).

Les termes du contrat relatif aux conditions de réinstallation du panorama et de l'exposition qui l'accompagne, dont le coût s'élève à 75 000 € HT ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ledit contrat et tout autre document nécessaire.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions sportives - Actions et activités d'intérêt métropolitain - Championnat de France de Pétanque Doublettes mixtes - Attribution d'une subvention à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FPJP) Comité de Seine Maritime (DELIBERATION N° B2018_0053)**

Une subvention de 4 000 € a été attribuée au Comité de Seine-Maritime de Pétanque pour l'organisation des championnats de France de doublettes mixtes qui se dérouleront au Boulodrome 276 à Saint-Pierre-lès-Elbeuf les 21 et 22 juillet 2018.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Dispositif Dynamique Location - Attribution d'une subvention à la SAS ATTINEOS - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0054)**

Une subvention d'un montant de 45 317,28 € pour une assiette subventionnable de 453 172,80 € correspondant à 3 années de loyer dans les conditions fixées par convention a été attribuée à la SAS ATTINEOS dans le cadre du dispositif Dynamique Location. Les dépenses de l'assiette subventionnable seront prises en compte à partir du 3 janvier 2018.

Les termes de la convention d'aides à la location de bureaux correspondante ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Dispositif Dynamique Location - Attribution d'une subvention à la SAS VOXENS - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0055)**

Une subvention d'un montant de 11 400 € pour une assiette subventionnable de 114 000 € correspondant à 3 années de loyer dans les conditions fixées par convention a été attribuée à la SAS VOXENS dans le cadre du dispositif Dynamique Location. Les dépenses de l'assiette subventionnable seront prises en compte à partir du 28 juillet 2017,

Les termes de la convention d'aides à la location de bureaux correspondante ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Dispositif Dynamique Location - Convention à intervenir avec la SARL VESA : rectification matérielle (DELIBERATION N° B2018_0056)**

Par délibération en date du 6 novembre 2017, le Bureau a alloué, au titre du dispositif Dynamique Location, une subvention à la SARL VESA d'un montant de 11 550 €.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération qui précisait que le développement de cette entreprise permettrait la création de 7 emplois en CDI à temps plein sous 3 ans.

La rectification matérielle du nombre d'emplois créé par la SARL VESA à 3 emplois en CDI à temps plein sous 3 ans a été adoptée.

La convention modifiée correspondante a été approuvée et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Rouen Normandie Création - Seine Innopolis - Avenant à la convention de partenariat avec NWX : approbation (DELIBERATION N° B2018_0057)**

Le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat ayant pour objet la formalisation des modalités de partenariat entre la Cantine #NWX et Rouen Normandie Création, régie des pépinières et hôtels d'entreprises de la Métropole a été approuvé et le Président a été habilité à signer ledit avenant n° 1.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - Parc d'activités de la Plaine de la Ronce - Conventions de participation du constructeur aux coûts des équipements publics à intervenir avec la SARL JULEMMA et la SAS Pépinière Haute-Normandie : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0058)**

Le versement de la participation du constructeur aux coûts des équipements publics du Parc de la Plaine de la Ronce fixé à 100 € par m² de surface plancher soit 59 169 € versés par la société JULEMMA et 77 700 € par la SAS PEPINIERE Haute-Normandie à RNA pour l'opération d'aménagement a été approuvé.

Les termes des conventions de participation respectives ont été également approuvés et le Président

a été habilité à signer lesdites conventions et tout document nécessaire s'y afférent.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAC du Halage - Bilan de la mise à disposition des compléments à l'étude d'impact (DELIBERATION N° B2018_0059)**

Le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact complémentaire de la ZAC du Halage située à Saint-Etienne-du-Rouvray a été dressé.

Il est précisé que le bilan de la mise à disposition sera tenu à la disposition du public selon les modalités prises en application de la délibération du Bureau métropolitain B2016_0551 du 10 octobre 2016. La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Promotion intercommunale de la jeunesse - Centre Régional d'Information Jeunesse Normandie (CRIJ) - Action dans le cadre du service job et du Forum Jobs d'été 2018 - Actions du CRIJ vers les jeunes des quartiers prioritaires - Versement d'une subvention au titre de l'année 2018 : autorisation - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0060)**

Une subvention de 20 000 € a été attribuée au CRIJ pour le financement des actions développées dans le cadre de son service jobs et du forum « Trouver un Job d'été » et pour consolider les actions que cette association réalise au profit des jeunes des QPV, dans les conditions fixées par convention.

La convention à intervenir a également été approuvée et le Président a été habilité à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Adoptée (M. MERABET, élu intéressé, ne prend pas part au vote).

*** Développement et attractivité - Recherche et enseignement supérieur - INSERM - Semaine du cerveau - Attribution d'une subvention : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0061)**

Une subvention de 1 000 € a été attribuée à l'INSERM pour l'organisation de l'édition 2018 de la Semaine du cerveau, sous réserve d'obtenir le bilan financier de la manifestation ainsi qu'un compte rendu qualitatif et quantitatif faisant notamment apparaître le nombre de participants, les partenariats établis, les retombées médiatiques et toute autre information utile.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Recherche et enseignement supérieur - Université de Rouen Normandie - Coupe de France des Instituts d'Administrations des Entreprises (IAE) - Versement d'une subvention au Bureau Des Sports de l'IAE de Rouen : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0062)**

Une subvention de 2 500 € a été attribuée au Bureau Des Sports de l'IAE de l'Université de Rouen Normandie pour l'organisation de l'édition 2018 de la Coupe de France des IAE, sous réserve : de la mention du soutien de la Métropole sur l'ensemble des supports de communication de l'événement, conformément à la charte d'utilisation disponible sur le site internet de la Métropole et d'obtenir le bilan financier de la manifestation ainsi qu'un compte rendu qualitatif et quantitatif faisant notamment apparaître le nombre de participants, les partenariats établis, les retombées médiatiques et toute autre information utile.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Convention-cadre triennale 2017-2019 avec le CIDFF - Programme d'actions pour l'année 2018 : adoption (DELIBERATION N° B2018_0063)**

Dans le cadre de la convention triennale 2017-2019 conclue avec le CIDFF76, le programme d'actions 2018 a été approuvé et le Président a été habilité à le signer.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Lutte contre les discriminations - Association HF Normandie - Journée du Matrimoine 2018 - Attribution d'une subvention : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0064)**

Une subvention de 2 000 € a été attribuée à l'association HF Normandie, pour l'organisation, en septembre 2018, d'une 2ème édition des Journées du Matrimoine. La subvention sera versée en une seule fois sous réserve de fournir un bilan financier et un compte-rendu qualitatif et quantitatif de cette manifestation.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Lutte contre les discriminations - Convention à intervenir avec la Coordination Handicap Normandie (CHN) 2018 -2020 : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0065)**

Une subvention de 10 000 € a été attribuée à la Coordination Handicap Normandie selon les modalités définies dans la convention sur 3 ans, sous réserve de l'inscription des crédits au budget des exercices concernés.

Les termes de la convention à intervenir avec la Coordination Handicap Normandie ont été approuvés et le Président a été habilité à signer cette convention et toute pièce y afférente.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Lutte contre les discriminations - Plan Territorial de prévention et Lutte Contre les Discriminations (PTLCD) 2015-2020 - Versement de subventions pour l'année 2018 : autorisation - Conventions à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0066)**

Les subventions suivantes, pour un total de 28 250 €, ont été attribuées à :

- ASTI (Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés) : 4 500 € pour l'action Stop discriminations,
- CEMEA Normandie (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active de Normandie) : 5 000 € pour l'action Projections décentralisées de films du Festival Européen du Film d'Education, et accompagnement culturel autour des questions de discriminations,
- GLOBULES : 2 500 € pour l'action Journal GLOBULES Le sport,
- Radio HDR : 6 000 € pour l'action DiscrimAction,
- SPARK Compagnie : 10 250 € pour l'action Lectures-spectacles de poche A la belle étoile et Ainsi va la vie,

Les termes des conventions correspondantes ont été approuvés et le Président a été habilité à signer lesdites conventions.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Maromme - Prestation d'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols - Convention d'adhésion au service commun d'urbanisme réglementaire de la Métropole Rouen Normandie : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0068)**

La convention relative à l'adhésion de la commune de Maromme au service commun d'urbanisme réglementaire de la Métropole a été approuvée et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Arc Nord Sud T4 - Commune de Petit-Quevilly - Avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique boulevard du 11 Novembre conclue avec ENEDIS : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0067)**

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention de « délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'effacement de réseaux de distribution publique d'énergie électrique boulevard du 11 Novembre à Petit-Quevilly dans le cadre de la réalisation du projet de ligne T4 » conclue avec ENEDIS ont été approuvés. Le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau - Exploitation du service d'eau potable secteur Est - Marché M14/74 conclu avec la société STGS - Protocole transactionnel à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0069)**

Les termes du protocole transactionnel à intervenir avec la société STGS ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ce protocole transactionnel, ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau - Protection de la ressource - Déclaration d'Intérêt Général - Convention avec les propriétaires et exploitants : autorisation de signature - Demande de subvention : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0070)**

Le Président a été autorisé à solliciter Madame la Préfète pour une demande de Déclaration d'Intérêt Général « Aménagements d'hydraulique douce sur l'aire d'alimentation du captage des sources du Robec ».

Les termes de la convention-type à intervenir avec les propriétaires et exploitants ont été approuvés et le Président a été habilité à signer lesdites conventions.

Le Président a également été autorisé à solliciter les subventions auxquelles la Métropole Rouen Normandie peut prétendre notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région Normandie.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Programme de restauration des pelouses calcicoles - Convention à intervenir avec la SAFER et la DREAL pour la restauration de deux pelouses calcicoles : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0071)**

La délibération du Bureau du 24 avril 2017 autorisant la signature d'une convention avec la SAFER pour la mise à disposition de parcelles pour le fauchage ou le pâturage a été abrogée.

La réalisation de travaux sur les pelouses calcicoles concernées par le partenariat a été approuvée.

Les termes de la convention définissant les conditions de mise en œuvre des mesures compensatoires et notamment de mise en œuvre des travaux et les modalités de gestion par pâturage extensif ont été approuvés et le Président a été habilité à signer la convention à intervenir avec la SAFER et la DREAL.

La prise en charge des travaux de clôtures et d'un portail d'accès au site à hauteur de 27 000 € TTC au maximum, a été approuvée.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Convention de fourniture de chaleur cogénérée au réseau de chaleur du CURB à intervenir avec COGESTAR 3 et DALKIA : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0072)**

Les termes de la convention de fourniture de chaleur issue de la 2ème unité de cogénération construite sur le site de La Lombardie à intervenir avec COGESTAR 3 et DALKIA, ont été approuvés et le Président (ou son représentant) a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - Fonds d'Aide aux Grands Investissement sur les Piscines (FAGIP) : attribution - Convention à intervenir avec la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0073)**

Un fonds de concours de 1 418 399,15 € au titre du Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines a été attribué à la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray dans les conditions définies dans la convention financière.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - FSIC - Fonds de Soutien aux Investissements - Communaux - Attribution - Conventions à intervenir avec les communes de Sotteville-lès-Rouen et Petit-Quevilly : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0074)**

Dans le cadre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux destiné aux 71 communes de la Métropole la somme globale de 417 057,82 € a été attribuée pour l'ensemble des projets suivants :

Commune de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

Projet : Travaux dans des équipements sportifs.

Financement : Le montant total des travaux s'élève à 71 954,12 € HT.
La somme de 14 390,82 € a été attribuée à la commune.

Commune de PETIT-QUEVILLY

Projet : Accueil de loisirs Henri Wallon et maison de l'enfance Georges Brassens.

Financement : Le montant total des travaux s'élève à 5 359 142,00 € HT.
La somme de 402 667,00 € a été attribuée à la commune.

Les termes des conventions financières à intervenir avec les communes de Sotteville-lès-Rouen et de Petit-Quevilly ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ces conventions.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - Petites communes - Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) - Communes de moins de 4 500 habitants - Attribution - Convention à intervenir avec la commune de Saint-Aubin-Epinay : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0075)**

Un Fonds d'Aide à l'Aménagement d'un montant de 8 844,00 € a été attribué à la commune de Saint-Aubin-Epinay, dans les conditions définies par convention, pour des travaux de réhabilitation de l'école maternelle dont le coût total s'élève à 107 331,16 € HT.

Les termes de la convention financière à intervenir avec la commune ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Administration générale - Stade Robert Diochon et Parc Naturel du Champ des Bruyères - Convention de gestion des espaces verts, des abords et des terrains sportifs à intervenir avec la Ville de Rouen - Avenant n° 3 à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0076)**

L'avenant 3 à la convention de gestion des espaces verts des terrains et des abords du Stade Diochon et du Parc des Bruyères conclue avec la ville de Rouen ayant pour objet de prolonger la durée de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2018 et de réévaluer les modalités financières des moyens humains portant le coût annuel à la somme de 81 572,00 € a été approuvés.

Les termes de l'avenant n° 3 à la convention ont été approuvés et le Président a été habilité à le signer.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Economiques - Désignation d'un chantier ouvrant la possibilité d'une indemnisation amiable - Travaux rue Pasteur à Mont-Saint-Aignan (DELIBERATION N° B2018_0077)**

Les travaux de restructuration de la rue Louis Pasteur à Mont-Saint-Aignan réalisés au premier trimestre de l'année 2018, en ce qu'ils sont réalisés par la Métropole, ont été désignés comme ouvrant la possibilité d'une indemnisation amiable après examen du dossier du demandeur par la Commission d'Indemnisation des Activités Économiques qui rendra un avis. La décision d'indemniser ou non celui-ci sera prise par le Président ou par le bureau en fonction du montant éventuellement accordé.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Belbeuf - Acquisition des parcelles AH 25 et AH 26 - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0078)**

L'acquisition de deux parcelles figurant au cadastre de la commune de Belbeuf section AH n° 25 et 26 a été autorisée moyennant le prix de vente de 8,00 € le m² soit un montant total de 2 816,00 €.

Le Président a été habilité à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Caudebec-lès-Elbeuf - Parc d'activités du Clos Allard - Retrait de la délibération du Bureau du 21 septembre 2015 approuvant la cession d'une parcelle de terrain au profit de la SARL ND Services (DELIBERATION N° B2018_0079)**

La délibération du Bureau de la Métropole en date du 21 septembre 2015 décidant de céder une parcelle de terrain du lot 22 du Clos Allard à la SARL ND Services a été retirée à la demande du bénéficiaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Caudebec-lès-Elbeuf - Parc d'activités du Clos Allard - Retrait de la délibération du Bureau du 24 avril 2017 approuvant la cession d'une parcelle de terrain au profit de la SCI Groupe CELAME (DELIBERATION N° B2018_0080)**

La délibération du Bureau de la Métropole en date du 24 avril 2017 décidant de céder les parcelles de terrain cadastrées AC 283 et AC 284 pour partie du Clos Allard à la SCI Groupe CELAME a été retirée à la demande du bénéficiaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Caudebec-lès-Elbeuf - Parc d'activités du Clos Allard - Cession de la parcelle de terrain AC 284 à la SARL AF MAINTENANCE - Promesse de vente - Acte authentique : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0081)**

Il a été décidé de céder le lot 22 de 2 880 m² environ du lotissement du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf à la SARL AF MAINTENANCE ou à toute autre société de son choix susceptible de s'y substituer en vue d'y réaliser son projet immobilier selon les conditions suivantes :

- Condition foncière : superficie de 2 880 m² environ.

- Conditions financières conformément à l'avis de France Domaine : le prix de cession est fixé à 20 € / HT / m² constructible (2 880 m²) soit 57 600 €/HT environ, auquel s'ajoute la TVA sur le prix total. Cette cession est assortie d'une clause de faculté de réméré à négocier,

- Conditions annexes : les frais de la promesse de vente et de l'acte authentique dressé par Maître BOUGEARD notaire à Mesnil-Esnard, sont à la charge de l'acquéreur,

Le Président a été habilité à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous documents nécessaires à la régularisation de cette décision.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Petit-Quevilly - Place des Chartreux - Parcelle AR 494 - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0082)**

L'acquisition à titre gratuit de la parcelle figurant au cadastre de la ville de Petit-Quevilly section AR n° 494 d'une contenance de 409 m² a été autorisée et le Président a été habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

A l'issue de l'acquisition, ladite parcelle sera classée dans le domaine public métropolitain.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Ville de Rouen - ZAC Aubette Martainville - Rouen Innovation Santé - Cession à la SPL Rouen Normandie Aménagement - Parcelles LZ 173 LZ 175 et LZ 177 - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0083)**

La cession à la SPL Rouen Normandie Aménagement des parcelles figurant au cadastre de la ville de Rouen section LZ n° 173 et 177 d'une superficie totale de 5 055 m², a été autorisée moyennant un prix de vente calculé au prorata de surface à hauteur de 232 146,44 € HT.

La cession à la SPL Rouen Normandie Aménagement de la parcelle figurant au cadastre de la ville de Rouen section LZ n° 175 d'une contenance de 3 m² a également été autorisée moyennant un prix de vente calculé au prorata de surface à hauteur de 137,77 € HT.

Le Président à signer le ou les actes authentiques correspondants ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Ville de Rouen - ZAC Aubette Martainville - Rouen Innovation Santé - Cession à la SPL Rouen Normandie Aménagement - Parcelles LZ 176 LZ 179 et LZ 180 - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0084)**

La cession à titre gratuit à la SPL Rouen Normandie Aménagement de trois parcelles figurant au cadastre de la ville de Rouen section LZ n° 176, 179 et 180 a été autorisée.

Le Président a été habilité à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Ville de Rouen - Implantation P+R site des Deux-Rivières - Acquisition M. et Mme CANTREL - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0085)**

L'acquisition des parcelles figurant au cadastre de la ville de Rouen section EI n° 138 et 274 pour une contenance totale de 1 739 m² a été autorisée moyennant un prix de vente d'un montant total de 600 000,00 € et le Président a été habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Marchés publics - Autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0086)**

Le Président a été habilité à signer les marchés et avenants dans les conditions figurant dans la délibération.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Marchés publics - Achat public durable - Comité Régional de l'Economie Circulaire (CREC) en Normandie - Charte de partenariat à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0087)**

Dans le cadre du partenariat avec le CREC, une Charte a été approuvée et le Président a été habilité à la signer.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Marchés publics - Achat public durable - Convention-cadre de partenariat à intervenir avec la Préfecture de Région Normandie, la Région Normandie, l'ARS, l'ADEME et l'APESA : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0088)**

La conclusion d'une convention-cadre à intervenir avec la Préfecture de Région, la Région, l'ARS, l'ADEME et l'APESA dans le cadre de l'élaboration d'un programme d'actions mutualisées pour le développement de l'achat durable a été autorisée.

La participation financière de la Métropole s'élèverait à 10 000 € pour la mise en œuvre du programme 2018.

Les termes de cette convention ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Mise à disposition d'un agent de la Métropole auprès de la Ville de Rouen - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2018_0089)**

Les termes de la convention de mise à disposition d'un agent de la Métropole auprès de la ville de Rouen à temps complet (100 %) pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} avril 2018 soit jusqu'au 31 mars 2021 ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Recrutements d'agents contractuels : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0090)**

Le Président a été autorisé à recruter un agent contractuel pour le poste de chargé d'études financières et administratives au sein de la Direction Administration et Gestion (DAG) du Département Services aux Usagers et Transition Ecologique (SUTE) pour une durée de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à les rémunérer par référence au cadre d'emplois des attachés compte tenu de l'expertise requise.

Le Président a été autorisé à recruter un agent contractuel pour le poste de chargé de la valorisation foncière du patrimoine au sein de la Direction immobilier et moyens généraux (DIMG) du Département Ressources et Moyens pour une durée de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à les rémunérer par référence au cadre d'emplois des attachés compte tenu de l'expertise requise.

Le Président a été autorisé à recruter un agent contractuel pour le poste de chargé d'opérations voirie au sein de la Direction espaces publics, circulation, coordination du Département Espaces publics et Mobilité durable pour une durée de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à les rémunérer par référence au cadre d'emplois des ingénieurs compte tenu de l'expertise requise.

Le renouvellement de ces contrats et, le cas échéant, l'application de l'article 3-4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée a été autorisé et le Président a été habilité à signer les contrats correspondants.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Remboursement par la Métropole Rouen Normandie d'indemnisation versée par le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA) à un agent exposé : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0091)**

Il a été décidé de rembourser le FIVA de la somme de 18 900 € au titre des indemnités versées à un agent de la Métropole pour le préjudice lié à une maladie professionnelle contractée dans l'exercice de ses fonctions entre 1985 et 1995 au sein de la Communauté d'agglomération Elbeuf Boucles de Seine.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Rémunération du Directeur de la Régie Publique de l'énergie calorifique : autorisation (DELIBERATION N° B2018_0092)**

Il a été décidé de fixer la rémunération du Directeur de la Régie Publique de l'énergie calorifique en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs principaux territoriaux, augmentée des accessoires obligatoires au traitement, du supplément familial de traitement le cas échéant et du régime indemnitaire applicable au sein de la Métropole.

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17 heures 38.